

# Rapport public Parcoursup session 2023

Nantes Université - Licence - Histoire de l'art et archéologie

## Les données de la procédure

Les données de la procédure correspondent aux données de la phase principale, calculées au 07 juillet 2023.

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de propositions d'admission en procédure principale	Rang du dernier admis en procédure principale	Taux minimum boursier	Taux non résidents
Nantes Université - Licence - Histoire de l'art et archéologie	Jury par défaut	Tous les candidats	235	1753	1263	1753	16	50

# Le rappel des caractéristiques de la formation

## Attendus nationaux

Outre la diversité des formations de 1er cycle, et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

### ELEMENTS DE CADRAGE NATIONAL

De manière générale, la réussite en première année de licence nécessite la maîtrise de connaissances et compétences acquises au lycée, une bonne connaissance du contenu et des débouchés de chaque filière universitaire ainsi qu'un engagement du futur étudiant dans son projet d'étude choisi.

Plus spécifiquement, il est attendu des candidats en licence Mention HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE :

- \* Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et orale afin de pouvoir argumenter un raisonnement  
Cette mention suppose en effet des qualités dans la compréhension fine de textes de toute nature et de solides capacités d'expression, à l'écrit comme à l'oral, afin de pouvoir analyser, argumenter, construire un raisonnement, synthétiser, produire et traiter des contenus diversifiés.
- \* Disposer d'un bon niveau dans au moins une langue étrangère (niveau B)  
Cette mention comporte obligatoirement des enseignements de langues vivantes ; la maîtrise d'au moins une langue au niveau baccalauréat est donc indispensable.
- \* Etre intéressé par la démarche scientifique  
Cette mention en effet suppose la capacité à comprendre et produire des raisonnements logiques et argumentés à partir de données et de concepts issus de différentes disciplines.

\* Faire preuve de curiosité intellectuelle et plus particulièrement pour les sciences humaines

La licence Histoire de l'art et archéologie est en effet en lien avec l'étude et la compréhension du phénomène humain, dans toute sa richesse, sa diversité et sa complexité.

\* Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail

Cet attendu marque l'importance, pour la formation, de la capacité du candidat à travailler de façon autonome. Comme beaucoup de formations universitaires, la formation en licence Histoire de l'art et archéologie laisse donc une place substantielle à l'organisation et au travail personnel.

\* Avoir un intérêt pour l'art, l'archéologie, l'histoire et la culture

Le caractère interdisciplinaire de cette mention suppose en effet une curiosité pour les phénomènes artistiques, culturels et visuels dans une perspective historique.

Toutes ces connaissances et compétences peuvent être acquises au lycée dans les enseignements du tronc commun et approfondies plus particulièrement dans les enseignements de spécialité et options du domaine des arts, des lettres, des langues et des sciences humaines et sociales.

## Attendus locaux

Pas de déclinaison locale

## Conditions d'inscription

Sont autorisés à s'inscrire :

- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français des séries générales, technologiques ou professionnelles.
- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un DAEU.
- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un diplôme français de niveau IV hors baccalauréat.
- . Les candidats ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un diplôme donnant accès à l'enseignement supérieur européen.
- . Les candidats ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un équivalent au baccalauréat français (diplôme obtenu hors U.E).

N.B : Les candidats non ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un diplôme équivalent au baccalauréat français (U.E ou hors UE) ne passent pas par la plateforme Parcoursup, mais par la procédure DAP.

- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un diplôme français de niveau IV (hors baccalauréat, DAEU auxquels s'ajoute la capacité en droit pour les licences de droit) doivent faire l'objet d'une validation de leur diplôme par l'université.

## Contenu et organisation des enseignements pour la formation

Toutes les informations concernant cette formation sont accessibles ici :

[www.univ-nantes.fr/lyceens/licence-haa](http://www.univ-nantes.fr/lyceens/licence-haa)

# Les modalités d'examen des vœux

## Les modalités d'examen des vœux

La commission a examiné avec attention tous les critères laissant supposer que les candidats seraient capables d'acquérir les méthodes qui sont traditionnellement en usage en Sciences humaines et sociales : l'analyse de documents, la synthèse d'éléments complexes et hétérogènes, la mise en relation critique de ces derniers par la problématisation, la rédaction et l'efficacité d'un raisonnement clair, démonstratif et argumenté, la présentation orale et écrite d'une thématique, la mise en oeuvre de critères méthodologiques dans la constitution de ressources, la maîtrise d'outils de communication et d'information, notamment numériques.

Les critères considérés comme particulièrement importants ont été les notes obtenues en Français (bac), Histoire-Géographie, Histoire des Arts, Langues vivantes, suivies par celles de Philosophie et de langues anciennes (quand il y avait lieu). Pour autant, les notes obtenues dans certaines matières scientifiques ont été également prises en compte (notamment Sciences de la Vie et de la Terre et Numérique et sciences informatiques), ainsi que les appréciations portées sur la fiche Avenir ou encore le projet de formation.

Le classement a été généré par l'intermédiaire d'un traitement algorithmique fondé sur des critères qualitatifs et quantitatifs choisis par la commission, particulièrement ceux évoqués ci-dessus. La commission a ainsi bénéficié d'une première liste qui l'a aidé pour établir son classement final. Les dossiers ne disposant pas de tous les critères ont été examinés individuellement.

Les « Non classés » ont fait l'objet d'un traitement individualisé permettant l'octroi d'une note. Enfin, les candidat(e)s considérés comme pouvant rencontrer d'importantes difficultés ont été soumis à un examen particulier et individualisé, pour établir la liste des « Oui si » (parcours adapté).

## Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en oeuvre par la commission d'

examen des vœux afin de l'aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.

Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des vœux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières.

La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

# Enseignements de la session et conseils aux candidats

## Enseignements de la session et conseils aux candidats

Compte tenu de l'absence d'un véritable enseignement en Histoire de l'art ou en Archéologie dans les collèges et les lycées, la commission ne peut que rappeler aux candidats l'importance qu'elle accorde aux bons résultats dans les principales matières qui mettent en oeuvre des compétences en Sciences humaines et sociales (Histoire, Français, Philosophie, Langues vivantes, Langues anciennes, etc.). Les avis exprimés par les établissements sont également consultés, ainsi que les lettres de motivation susceptibles de témoigner de la véritable envie du candidat d'intégrer la formation, dans la perspective d'un vrai projet personnel si ce n'est professionnel. Il convient aussi de rappeler aux étudiants que la mention « Oui si » (parcours adapté) n'est pas une sanction, mais qu'elle est en lien avec un dispositif spécifique au sein duquel celles et ceux qui sont concernés reçoivent une aide tout au long de l'année pour augmenter leurs chances de réussite.

# Tableau Synoptique

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultat académique	cursus du second degré	Notes en Français (épreuves anticipées du bac) + notes en Histoire-Géographie et en langues vivantes 1 et 2 + moyenne générale en première et en terminale, incluant les disciplines scientifiques	notes de première et de terminale en histoire-géographie, en langue vivante A ; notes en français (bulletins) ; notes en Histoire des arts et disciplines scientifiques si les enseignements ont été suivis.	Essentiel
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Qualité de l'expression écrite et orale	Savoir mobiliser des compétences en matière d'expression écrite et orale afin de pouvoir argumenter un raisonnement ; Qualité de l'orthographe et de la grammaire	notes de l'écrit et de l'oral des épreuves anticipées de français du baccalauréat ou un diplôme équivalent	Très important
	Méthode de travail	avoir acquis des méthodes de travail	les éléments d'appréciation figurant dans la fiche Avenir	Complémentaire
Savoir-être	autonomie	Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail	Les éléments d'appréciation figurant dans la fiche Avenir	Complémentaire
	capacité à s'investir dans le travail	Capacité à s'investir, notamment dans des travaux collectifs	Les éléments d'appréciation figurant dans la fiche Avenir	Complémentaire

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Cohérence du projet de formation au regard du projet personnel et professionnel	Être intéressé par la démarche scientifique ; Faire preuve de curiosité intellectuelle, plus particulièrement pour les sciences humaines ; Avoir un intérêt pour l'art, l'archéologie, l'histoire et la culture	Intérêt pour la formation exprimé dans le projet de formation motivé Cohérence du projet renseignée dans la fiche avenir.	Complémentaire
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Engagement citoyen	Engagement en lien avec les sciences humaines et sociales	Engagement en lien avec les sciences humaines et sociales	Complémentaire

**Signature :**

Carine BERNAULT,

Président de l'établissement Nantes Université